



# CHARTE DES BONNES PRATIQUES D'ELEVAGE EN RACE SCOTTISH HIGHLAND CATTLE

La charte des bonnes pratiques d'élevage est une démarche volontaire, qui vise à accompagner les éleveurs dans un objectif d'amélioration de leurs pratiques et une logique d'éthique professionnelle. Elle permet aussi de communiquer sereinement sur ses pratiques avec le public et ses clients.

L'élevage bovin paye actuellement un lourd tribut à l'industrialisation de ses pratiques, entraînant petit à petit une uniformisation, une standardisation du vivant.

L'Union Française des Eleveurs de Scottish Highland Cattle souhaite, par ce guide des bonnes pratiques de l'élevage, s'affranchir de cette démarche en respectant les spécificités de la race, les caractéristiques de chaque troupeau et en remettant les animaux au sein d'un équilibre entre le sol et les plantes.

Dans cette pratique, la notion de bien-être animal est fondamentale. L'éleveur doit assurer à son troupeau l'environnement le plus propice possible à l'expression des caractéristiques et des spécificités de la race Highland. Cela passe par la qualité de vie, la santé aussi bien physique que mentale de l'animal et le respect de ce dernier.

## 1 Conduite de l'élevage

### 1.1 Préservation de la biodiversité animale

Nous avons la chance en France de posséder une diversité de formats au sein de la race Highland. Il est souhaitable, lors de la création d'un troupeau, de sélectionner des animaux ayant été élevés dans des conditions, sur des sols et des reliefs proches de ceux de la future exploitation, pour faciliter leur adaptation.

Les pratiques de sélection et d'élevage doivent permettre de favoriser la rusticité tant à l'échelle de l'individu qu'à l'échelle du troupeau. Un compromis doit être trouvé entre la capacité d'adaptation des animaux à leur milieu d'élevage et l'objectif de production visé par l'éleveur.

Les objectifs de sélection et de production ne doivent pas modifier le comportement fondamental des animaux, ni aboutir à la création d'hypertypes ayant besoin d'une alimentation et d'un environnement artificiel.

### 1.2 Reproduction

Afin d'éviter la consanguinité, il est recommandé d'effectuer une recherche généalogique en s'appuyant en particulier sur la base de données de l'UFESH ou de la CPB lors des choix de reproducteurs.

Les highlands ayant une croissance lente, il est fortement déconseillé de mettre les génisses à la saillie avant l'âge minimum de 34 mois.

La reproduction doit être en principe fondée sur des méthodes naturelles :

- La monte naturelle est encouragée
- L'insémination artificielle est réalisable notamment sur les troupeaux à faibles effectifs ; il est à noter que les résultats sont parfois aléatoires

La stimulation des chaleurs et le groupement des chaleurs sont assurées naturellement par "l'effet mâle". L'induction ou la synchronisation des chaleurs par voie hormonale n'est pas encouragée, toujours par souci de préservation de la rusticité. Les mises-bas naturelles sans intervention de l'éleveur doivent être recherchées.

### 1.3 Elevage pour l'agrément ou la reproduction

La highland est une race ancestrale avec des liens sociaux très forts. L'apprentissage de ces interactions est fondamental.



Vendre des animaux de moins de 8 mois à peine sevrés est une négation des caractéristiques de la race, de même que la conduite d'animaux seuls sans congénères de la même espèce.

L'utilisation de génisses dans le but d'agrément sans reproduction peut causer des soucis de santé.

## **2 Respecter les besoins physiologiques et l'intégrité des animaux**

### **2.1 Environnement adapté et conditions d'élevage**

La ferme doit disposer des surfaces nécessaires pour une conduite en plein air intégral. Un accès à des bâtiments ou des espaces de contention est recommandé pour les interventions sur les animaux. Un appentis ou aire stabilisée peut être utilisé les hivers sur terrains non porteur.

Elle doit pouvoir disposer de prés avec des abris naturels (haies, sous-bois), des zones humides ou points d'eau pour gérer les aléas climatiques (sécheresse, canicule,...).

Les pâturages doivent présenter une flore variée (feuillages, graminées, légumineuses). Les prairies naturelles et les zones boisées naturelles sont à privilégier.

Le chargement doit être faible, de préférence 1 Unité de Gros Bétail (UGB) par hectare de surface fourragère.

Un soin particulier doit être apporté à la portance des terrains notamment l'hiver autour des râteliers.

### **2.2 Mutilations**

L'écornage est interdit ainsi que la sélection d'animaux génétiquement écornés.

La castration est autorisée. Le choix de la méthode est conditionné par l'âge de l'animal :

- La méthode à l'élastique peut être utilisée entre le 1er et le 7ème jour de vie
- La méthode à la pince après l'âge de 2 mois
- La méthode chirurgicale après 9 mois.

Quelle que soit la technique utilisée, il est impératif de prendre en charge la douleur de l'animal (anesthésie locale ou générale, anti inflammatoires).

La pose d'anneaux est possible sur les taureaux mais toujours en prenant en charge la douleur de l'animal.

### **2.3 Alimentation**

L'utilisation des pâturages et l'apport de fourrages de qualité sont les modes d'alimentation principaux.

L'accès aux ressources propres à chaque exploitation est encouragé (broussailles, taillis, haies, friches fruits sauvages, châtaignes, fourrages ligneux,...) toujours dans ce souci de préservation de l'équilibre entre élevage et environnement.

Le séchage est le mode principal de conservation des fourrages, l'enrubannage est toléré à titre supplétif mais déconseillé aux vaches en fin de gestation (taux d'humidité inférieur à 30%). L'ensilage ne constitue pas une source d'alimentation adaptée aux Highlands.

Les concentrés sont autorisés exceptionnellement à titre de récompense pour l'éducation des animaux et leur contention, mais n'est pas systématique, ils ne doivent pas faire partie de leur alimentation hors besoin spécifique (convalescence, épuisement,...).

Un soin tout particulier doit être apporté à la complémentation en minéraux et oligo-éléments (pierres a sel,...). Ils permettent de renforcer l'immunité des animaux et de favoriser leur rusticité.



### **3 Assurer une veille sanitaire**

La veille sanitaire a pour objet de renforcer la traçabilité des animaux et des mouvements, suivre des plans de surveillance et d'alerte, obtenir les qualifications et les appellations d'élevages afin de maintenir la qualité des élevages.

De nombreux dispositifs de vérification existent : contrôles documentaires, suivis informatiques, contrôles par analyses.

#### **3.1 Traçabilité**

Tous les mouvements d'animaux sont bien entendu enregistrés mais il est recommandé de s'affilier à la Certification de Parenté Bovine pour les exploitations vendant des reproducteurs afin de garantir les origines de leurs animaux.

#### **3.2 Vigilance sanitaire des entrées et sorties**

Pour le bien être de vos animaux et afin d'éviter de mettre en danger l'équilibre sanitaire de votre troupeau, ou de celui de l'acheteur, il est nécessaire de contrôler les mouvements des bovins qui entrent ou sortent de l'élevage afin de dépister des maladies contagieuses telles que :

- IBR, BVD, Paratuberculose, Néosporose, Besnoitiose, Tuberculose, MHE...

D'une manière générale, concernant les maladies non réglementées, il est préconisé de procéder à des contrôles avant la vente.

#### **3.3 Vigilance lors de rassemblement d'animaux**

Dans le cadre de comices, concours, présentations d'animaux, il est nécessaire de sécuriser et de valoriser le statut sanitaire des animaux afin de permettre la participation des bovins de votre cheptel à un rassemblement grâce à un certificat sanitaire.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de :

- S'informer sur les conditions sanitaires à respecter,
- Fournir des documents sanitaires pour présenter les bovins,
- Faire contrôler ses animaux à l'arrivée sur site,
- Justifier de la traçabilité de ses bovins.

#### **3.4 Effectuer les plans de surveillance**

Les prophylaxies obligatoires sont indispensables pour assurer l'acquisition et le maintien des qualifications sanitaires des troupeaux.

Cette surveillance annuelle permet de conserver le statut indemne de certaines maladies pour la France ainsi que d'assurer la circulation des bovins sur le territoire, en Europe et à l'export.

#### **3.5 Effectuer les plans d'assainissement et de maîtrise**

En cas de problème sanitaire sur son élevage, il est nécessaire de suivre un protocole d'assainissement ou de maîtrise des maladies contagieuses non réglementées efficace pour retrouver au plus vite un élevage sain, techniquement et économiquement performant.



#### **4 S'informer**

Dans le cadre de la conduite de son troupeau, il est nécessaire de s'informer pour développer des connaissances techniques afin de réduire l'impact de problèmes identifiés, d'améliorer les performances de santé et les performances économiques de son élevage ainsi que d'optimiser le relationnel homme/ animal pour parfaire au bien-être animal.

#### **5 Se former**

Il est nécessaire d'actualiser ses connaissances et ses pratiques pour être plus performant et respecter le bien-être de l'animal.

Pour vous accompagner, divers organismes vous permettront de répondre à votre besoin de formation, tant pour l'initiation que de l'acquisition de compétences, tels que association d'éleveurs, vétérinaires, Groupements de Défense Sanitaire (GDS), chambre d'agriculture, associations locales, centres de formation,...

#### **6 S'installer**

Former et accompagner les nouveaux installés pour les sensibiliser aux particularités de la race Highland, à la conduite et gestion de leur élevage, aux différents débouchés de la race, et aux enjeux collectifs qui y sont liés.

**L'UFESH dans sa mission est à la fois source et ressource. Afin de développer et affiner vos connaissances, elle pourra vous informer et vous conseiller ainsi que vous orienter vers des organismes adéquats.**

Approuvé le ..... à .....  
Par l'élevage .....

Signature du responsable de l'élevage :